

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
 [CC 01.03.2023]

Le Conseil Communautaire du mercredi 1er mars 2023 a permis le passage en revue d'une trentaine de délibérations, dont voici les principales à retenir.

- **Enfance jeunesse : Accueil de bénévoles dans le cadre du dispositif «Tope là !».** La Communauté de Communes peut désormais recourir à des bénévoles dans le cadre du dispositif jeune «Tope là» pour exercer des missions au sein du service Enfance jeunesse. Ce dispositif permet à chaque jeune de réaliser 40 heures de bénévolat au sein de la collectivité et de bénéficier à l'issue de sa mission du versement d'une aide de 400 euros par le Département de la Seine-Maritime.
- **Vie associative : Subvention aux associations, selon le tableau ci-dessous.**

Domaine d'action	Association	Commune	Désignation de l'action et/ou de l'événementiel proposé	Montant de la subvention proposée pour l'année 2022
Culture ou loisirs	Association Musicale Culturelle	Bacqueville en Caux	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire/ solidarité Ukraine : organisation d'un concert gratuit de solidarité à la Chapelle Notre Dame du Bon Port à St Valery en Caux	300,00 €
Sport	Archers Valériquais	Saint Valery en Caux	Evènementiel / Attractivité touristique et sportive du territoire : organisation championnat départemental	300,00 €

- **Coopération décentralisée : Aide aux communes ayant accueilli des réfugiés Ukrainiens.**
 7 communes ont accueilli des familles Ukrainiennes, y consacrant des moyens financiers, humains et matériels : Cany-Barville, Grainville-la-Teinturière, Ourville-en-Caux, Paluel, Saint-Martin-au-Buneaux, Saint-Valery-en-Caux et Sasseville.
 En tout, 48 personnes ont trouvé refuge sur le territoire de la Communauté de Communes, dont 27 adultes, 8 adolescents et 13 enfants.
 Le budget global consacré à leur accueil est d'environ 60.000 euros, soit 1.250 euros /personne. Ce budget global comprend les dépenses suivantes : perte de loyers, dépenses alimentaires, frais de déplacement, frais médicaux, fluides et factures téléphoniques.
Dans le cadre du soutien aux aides d'urgence, la Communauté de Communes entend verser à ces communes une subvention correspondant à 25% des dépenses engagées pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens, pour la période du 24 février au 31 décembre 2022, dans la limite de 300 euros /personne accueillie.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait des délibérations du
[CC 01.03.2023]

• **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2023 (DOB)

La Communauté de Communes a élaboré, en 2022, son projet de territoire. Au titre de la première année de mise en œuvre du projet de territoire, les actions et projets nouveaux suivants seront proposés dans le budget primitif 2023 afin d'avoir un territoire d'énergies, attractif, durable et solidaire :

- **Conduire la transition écologique et le développement durable du territoire** en proposant un programme complémentaire de curage préventif et d'entretien des réseaux pluviaux accompagné d'un schéma directeur des Eaux Pluviales - Création d'un secteur Grand Cycle de l'eau au sein du service VRD avec 1 ingénieur - Sensibilisation aux éco-gestes, communication sur les déchets et mise en place d'une nouvelle filière placoplâtre - Elaboration d'un plan de déplacement simplifié qui permettra de définir la politique de mobilité du territoire - Schéma directeur des réseaux de chaleur - Etude gisement bois - Dématérialisation totale des instructions d'urbanisme

- **Promouvoir le bien vivre ensemble, la solidarité et la vitalité des services de proximité** : Location exceptionnelle d'algécos pour permettre les travaux d'extension de la crèche Merlin l'Enchanteur - Formations PSC1 dans chacune des communes, actions Sport Santé et ateliers de nutrition santé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Santé en Côte d'Albâtre - Dimensionnement des services ALSH, périscolaire et PAJ en termes de moyens afin de ne pas laisser les familles sur liste d'attente - Ouverture des ALSH sur la totalité des vacances scolaires (40j en 2023 contre 35j en 2022) - Revalorisation des contrats d'engagement éducatif - Mise en place du Conseil Intercommunal des Jeunes et Séjour Europe - EDUCAP CITY (rallye citoyen pour les jeunes).

- **Renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire** : Etude AURH pour la requalification des centres-villes de Cany-Barville et St Valery dans le cadre du dispositif PVD - Nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers afin de mettre en valeur les artisans du territoire (Eco-défis, accompagnement à la transmission, valorisation des métiers d'art, ...) - Réalisation d'un film pour promouvoir le conservatoire - Mise en place du programme Leader (Fonds européens) - Internalisation de la gestion de l'office de tourisme qui permettra de proposer de nouvelles activités de découvertes des villages de l'arrière-pays de la Communauté de Communes et la promotion de l'ensemble des hébergeurs du territoire.

La Communauté de Communes investit pour les administrés notamment dans la voirie communale et départementale, l'éclairage public et l'électrification mais aussi spécifiquement sur la voirie du Quai de la Batellerie à Saint Valery. La Communauté de Communes finance l'aide à l'immobilier d'entreprises, la mise aux normes des ANC, l'aménagement du Lac de Caniel, l'extension du réseau cyclable, l'agrandissement de la structure d'accueil Merlin l'Enchanteur, l'élaboration du PLUI et investit sur les ouvrages avant-port et sur la frange littorale

A travers ce budget, la Communauté de Communes apporte également son soutien aux communes membres en leur versant une dotation de solidarité et des fonds de concours dont le règlement a été revu afin de répondre plus favorablement aux communes, puis assure pour le compte d'un certains nombres d'entre-elles, l'instruction des autorisations d'urbanisme.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Enfin, soucieux de ne pas détériorer la situation financière des habitants de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre dans un contexte de forte inflation, le budget 2023 intègre le maintien constant des taux d'imposition et, en ce qui concerne les déchets ménagers, une participation plus importante encore du budget de l'établissement afin d'atténuer pour les usagers la forte augmentation des bases et des coûts de gestion.

- **Finances** : Attribution de Fonds de Concours pour les travaux des communes, selon tableau ci-dessous.

PROPOSITION FONDS DE CONCOURS CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
Communes	Désignation	COEFFICIENT	Montant du fonds de concours plafonné à
AUBERVILLE LA MANUEL	Travaux dans le logement communal : porte	0,8	937,95 €
AUBERVILLE LA MANUEL	Remplacement du système d'éclairage par des LED - Mairie	1,1	1 334,20 €
AUTIGNY	Aménagement de la mare	1,1	5 422,72 €
BOURG DUN	Restauration de l'église partie Nord-Est	1	458 198,10 €
BOURG DUN	Restauration du retable de l'église	1	3 007,35 €
BUTOT VENESVILLE	DECI : Aménagement de la mare	1	1 760,40 €
BUTOT VENESVILLE	Travaux de couverture de la mairie	1	2 448,00 €
CAILLEVILLE	Ravalement de façade de la mairie et du logement	M	1 700,00 €
CLASVILLE	Poteau Incendie - Hameau Des Carpentiers	1	1 618,78 €
CRASVILLE LA ROCQUEFORT	Travaux de restauration de la salle communale	1	12 524,13 €
CRASVILLE LA ROCQUEFORT	Travaux dans le logement de l'école	0,8	5 397,40 €
CRASVILLE LA ROCQUEFORT	Travaux de la voûte de l'église	1	5 409,90 €
CLEUVILLE	Création d'un columbarium et un jardin du souvenir	1	5 771,25 €
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	Aménagement d'une zone humide	1,1	73 731,24 €
INGOUVILLE	Extension du columbarium	1	1 612,46 €
INGOUVILLE	Réhabilitation de la maison communale en logement	0,8	265 044,34 €
LA GAILLARDE	Mise aux normes du logement communal, Cavée Fayards	0,8	1 079,65 €
OUAINVILLE	Travaux de réhabilitation du logement communal, Les Peupliers	0,8	1 751,40 €
OURVILLE EN CAUX	Aménagement d'un columbarium	1	7 338,60 €
ST AUBIN SUR MER	Aménagement du front de mer - phase 2	1	193 944,66 €
ST PIERRE LE VIEUX	Restauration des façades de la mairie et de la salle des fêtes	1	12 966,59 €
* selon les coefficients des axes d'éligibilité prévus dans le règlement			1 062 999,12 €